

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2011.

I. CONTEXTE MACROECONOMIQUE ET HYPOTHESES DE PROJECTION

L'élaboration du projet de Loi de Budget Général pour l'exercice 2011 intervient au moment de la conclusion de la cinquième revue du second accord entre le Gouvernement du Burundi et le Fonds Monétaire International au titre du Programme de Facilité Elargie de Crédit (FEC) qui s'étend de 2008 à 2011.

Au niveau budgétaire, ce programme vise à maintenir l'équilibre macroéconomique tout en poursuivant la réorientation des dépenses vers les secteurs sociaux, une meilleure mobilisation des recettes et un assainissement de la gestion des finances publiques.

Les hypothèses macroéconomiques de projection pour l'exercice 2011 sont les suivantes :

- une croissance du PIB de 4,5% contre 3,9% en 2010 ;
- une inflation de fin de période se situant à 9,5% contre 7,5% en 2010 ;
- des réserves de change qui se stabilisent à 6 mois d'importations ;
- une pression fiscale de 19,2% du PIB contre 18,7 % en 2010.

La mauvaise conjoncture économique internationale a eu des effets négatifs sur les appuis budgétaires pour l'année 2011 comparativement à l'exercice précédent.

Pour assurer la viabilité budgétaire et accroître les dépenses pro-pauvres, il est crucial de mobiliser des recettes intérieures suffisantes. C'est dans cet objectif que le Gouvernement a consenti des moyens importants pour la mise en place et l'opérationnalisation de l'Office Burundais des Recettes (OBR).

L'élaboration du projet de Loi de Budget Général pour l'exercice 2011 intervient également au moment où le pays vient de se doter de nouvelles institutions politiques issues des élections démocratiques tenues de mai à septembre 2010. Le présent projet de budget reflète les priorités du programme du nouveau Gouvernement qui s'étendra

sur les cinq ans à venir. Les axes principaux de ce programme sont les suivants :

1. Le développement du secteur de l'agriculture et de l'élevage en donnant la priorité :
 - à la sécurité alimentaire ;
 - au développement d'une législation qui favorise l'investissement privé dans le secteur agricole, aussi bien pour les nationaux que pour les étrangers ;
 - au soutien des projets en rapport avec la transformation, la conservation et la commercialisation des produits vivriers et laitiers ;
 - à la pêche en profondeur et au développement de la pisciculture et de l'apiculture.
2. La gratuité de l'enseignement au primaire, la poursuite de la construction des écoles et leur équipement, l'introduction de l'enseignement fondamental (enseignement primaire jusqu'en 9^{ème} année).

Par ailleurs, l'enseignement des métiers sera étendu à toutes les communes du pays.
3. La continuité de la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans ainsi que les mères depuis la conception jusqu'à l'accouchement, l'octroi gratuit des médicaments anti-malaria et la vulgarisation de la carte d'assurance maladie dans toutes les communes du pays.
4. La lutte contre le fléau du VIH/SIDA incluant l'assistance aux personnes vivant avec cette maladie.
5. La poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des routes macadamisées et des pistes rurales, la construction de nouveaux bâtiments de l'Etat, le développement des villes à l'intérieur du pays, la production et la distribution de l'eau et de l'électricité et l'exploitation de l'énergie solaire.
6. Le démarrage du programme de villagisation.

7. La construction d'un aéroport international à Bugendana, du chemin de fer ISAKA-KIGALI-GITEGA-MUSONGATI et du pipeline à partir d'Eldoret.
8. L'accélération de l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication, la construction de câbles sous-marins pour la conduite ultramoderne des informations (fibre optique).
9. La poursuite de la privatisation des sociétés et entreprises étatiques.
10. La poursuite de la politique de rapatriement et de réintégration.
11. La bonne gouvernance mettant un accent particulier sur la lutte contre la dilapidation, le détournement, la corruption les malversations économiques et autres infractions connexes.

La réalisation de ce programme se fera à travers des projets phares ayant un impact économique visible en priorisant les secteurs socio-économiques comme l'agriculture, la santé, l'éducation, les infrastructures, l'énergie et l'environnement. Ainsi, le présent projet de budget privilégie ces secteurs quant aux investissements étant donné que les ressources sont limitées.

II. AUGMENTATION DES RESSOURCES ET LIMITATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

II.1 LES RECETTES

Dans le but d'augmenter les recettes, d'importantes mesures sont prévues afin de s'assurer que l'objectif sera atteint.

Ainsi l'OBR va poursuivre et entreprendre les actions visant l'élargissement de l'assiette fiscale par :

- l'informatisation de tous les services et procédures de collecte des recettes ;
- la maîtrise du secteur informel par la poursuite du recensement de tous les contribuables et leur immatriculation au Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale par :

- la généralisation du NIF et l'utilisation de l'Attestation de non redevabilité aux impôts et aux douanes pour les soumissions aux marchés publics et aux procédures de dédouanement ;
 - l'escorte des marchandises à partir des postes frontières jusqu'aux bureaux de dédouanement ;
 - la collaboration étroite entre les douanes et la Société Générale de Surveillance (SGS) en vue de lutter contre la minoration de valeur ;
- le renforcement du recouvrement des arriérés ;
- le suivi rigoureux des exonérations de la TVA ;
- le relèvement de l'assiette taxable de la TVA sur les produits pétroliers.

II.1.1 Des recettes courantes

Les prévisions des recettes courantes pour l'exercice 2011 ont été établies sur base des réalisations au 30 septembre 2010 d'une part, des hypothèses macroéconomiques et des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale ci-haut citées d'autre part.

Ainsi, au 30 septembre 2010, les recettes courantes totalisent un montant de 256 milliards de FBU sur des prévisions annuelles de 342,784 milliards de FBU, soit un taux de réalisation de 74,6%.

D'après les projections de fin d'année, les prévisions seront dépassées. En effet, les réalisations au 31.12.2010 s'élèvent à 352 milliards de FBU, soit un taux de réalisation de 102,69%, grâce à l'opérationnalisation de l'OBR.

a) Les recettes fiscales

Les recettes fiscales en 2011 sont estimées à 432,617 milliards de FBU contre 342,784 milliards de FBU en 2010.

Les prévisions des **recettes en rapport avec les impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital** sont projetées à 117,112

milliards de FBU contre 86,932 milliards de FBU en 2010, soit une augmentation de 34,72% due principalement à l'augmentation de l'impôt sur les personnes physiques et morales.

Les impôts intérieurs sur les biens et services passent de 166,852 milliards de FBU en 2010 à 223,600 milliards de FBU en 2011, soit une augmentation de 34% due essentiellement aux impôts généraux sur biens et services et aux droits d'accise.

Les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales connaissent une faible variation. Ils passent de 68,999 milliards de FBU en 2010 à 71,905 milliards de FBU en 2011 soit un accroissement de 4,21%. Cela s'explique par l'application du tarif extérieur commun de l'EAC depuis juillet 2010.

b) Des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales varient très peu en passant de 24,638 milliards de FBU en 2010 à 25,221 milliards de FBU en 2011.

II.1.2 Des dons

Les dons passent de 356,631 milliards de FBU en 2010 à 469,105 milliards de FBU en 2011, soit une hausse de 31,54%. Les dons courants passent de 167,505 milliards de FBU à 186,900 milliards de FBU, soit une variation de 11,58%. Cette variation s'explique par l'effet combiné des dons budgétisés pour 2010 mais qui seront décaissés en 2011 pour 83,976 milliards de FBU et l'aide de l'Union Européenne de 23 milliards de FBU qui était précédemment donné au pays suite à son état de fragilité consécutive à la crise financière internationale et qui ne sera pas donnée en 2011.

Les dons en capital augmentent en passant de 189,126 milliards de FBU en 2010 à 282,205 milliards de FBU en 2011, soit un accroissement de 49,21%, essentiellement parce que le projet de budget 2011 prend en compte la quasi-totalité des projets financés sur ressources extérieures grâce au travail centralisateur du CNCA.

Ainsi, les ressources du Budget Général de l'Etat (dons compris) passent de 726,469 milliards de FBU à 927,359 milliards de FBU soit une augmentation de 27,65% obtenue grâce à l'effet combiné des mesures citées plus haut.

II.2 LES DEPENSES

Dans le projet de budget 2011, les ressources ci-haut présentées sont prioritairement affectées aux secteurs socio-économiques, notamment l'Agriculture et l'Elevage, l'Education Nationale, la Santé Publique et la Lutte contre le Sida, l'Energie, les Travaux Publics ainsi que l'Environnement.

L'objectif principal de la politique de la dépense en 2011 est d'améliorer sensiblement la composition des dépenses en faveur des secteurs prioritaires, en vue d'accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire et le développement durable. Il est prévu d'augmenter les dépenses pro-pauvres par rapport à l'exercice 2010.

Au niveau des dépenses, les principales mesures d'économie de budget prévues dans le budget 2011 sont essentiellement :

- a) Le gel du recrutement, sauf dans les secteurs sociaux prioritaires comme l'Education, la Santé et la Justice ;
- b) La mise à la retraite des fonctionnaires ayant atteint l'âge légal de la retraite ;
- c) La compression des dépenses liées au fonctionnement au profit des dépenses socio-économiques, notamment les frais de mission et les dépenses relatives au charroi de l'Etat grâce à la réforme du secteur déjà entamée.

Les charges du Budget Général de l'Etat pour la gestion de l'exercice 2011 passent de 863,059 milliards de FBU dans le budget 2010 à 1.026,173 milliards de FBU dans le projet de Budget pour l'exercice 2011, soit un accroissement de 18,90%.

II.2.1. Les dépenses courantes

Les dépenses courantes passent de 507,746 milliards de FBU en 2010 à 573,093 milliards de FBU en 2011, soit un accroissement de 12,87% lié essentiellement aux charges salariales, aux biens et services, aux transferts et subsides, aux contributions aux organismes internationaux, et au versement d'intérêts intérieurs.

➤ Les charges salariales

Les charges salariales passent de 212, 411 milliards de FBU en 2010 à 272,437 milliards de FBU en 2011, soit une augmentation de 28,26%. Cet accroissement est l'effet combiné de quatre facteurs :

- les annales 2010 pour un montant de 8,1 milliards de FBU ;
- les arriérés de transposition relative à l'année 2008 pour 22 milliards de FBU ;
- l'entrée en vigueur des nouveaux Statuts de l'Armée et de la Police qui aura un impact budgétaire d'environ 20 milliards de FBU ;
- le recrutement 3.500 enseignants au primaire, 1.500 enseignants et 1.396 encadreurs au secondaire, 644 agents de santé dont 44 médecins et 600 personnels de santé et 86 agents de la justice ; tous ces recrutements auront un impact budgétaire de 11,2 milliards de FBU. Cependant, cet impact à la hausse est atténuée par une diminution de ces charges à hauteur de 6,154 milliards de FBU.
- L'entrée en vigueur de la nouvelle loi portant création de l'Office Nationale des Pensions et des Retraites (ONPR) avec un impact budgétaire de 4.9 milliards de FBU.

En effet, la loi portant création de l'ONPR fixe la contribution de l'Etat pour chaque fonctionnaire affilié à l'Office à 6% du salaire brut, c'est-à-dire le salaire de base plus toutes les indemnités.

Si l'on compare ce mode de calcul à celui des autres institutions similaires comme l'INSS et la MFP, on constate que ces dernières prennent comme base de calcul le salaire de base. Il y a donc nécessité d'aligner l'ONPR aux deux autres institutions déjà existantes.

En préparant le projet de budget pour l'exercice 2011, nous avons appliqué les 6% sur le salaire brut tel que prévu par la loi et avons trouvé un montant de plus de 8 milliards de FBU que nous avons jugé insupportable par le budget. Nous avons alors utilisé le salaire de base en attendant que la loi sur l'ONPR soit modifiée pour que la base de calcul de la contribution de l'Etat soit la même que pour l'INSS et la MFP.

Suivant ce mode de calcul, l'impact budgétaire est de 4,9 milliards de FBU.

➤ **Les Biens et Services**

Les biens et services passent de 98 milliards de FBU en 2010 à 98,083 milliards de FBU en 2011.

Le maintien presque au niveau des prévisions de 2010 des dépenses relatives aux biens et services, et plus spécialement celles relatives au charroi et aux frais de mission, traduit la volonté du Gouvernement de stabiliser ces dépenses pour prioriser les secteurs socio-économiques tels que l'agriculture, la santé, l'éducation, l'énergie ainsi que les infrastructures.

➤ **Les transferts et subsides**

Les transferts et subsides passent de 128,027 milliards de FBU en 2010 à 131,149 milliards de FBU en 2011, soit un accroissement de 10,24%.

Malgré la politique générale de stabiliser les dépenses de fonctionnement, les transferts et subsides ont connu un traitement spécial dans le cadre :

- de l'amélioration des recettes, le crédit alloué à l'OBR passe de 6,183 milliards de FBU en 2010 à 9,41 milliards de FBU en 2011.
- de la politique sociale, les frais des élèves internes passent de 2,438 milliards de FBU en 2010 à 3,738 milliards de FBU en 2011 suite à l'augmentation de la ration journalière par élève qui passe de 700 FBU à 1000 FBU, la gratuité dans l'enseignement primaire dont le crédit passe de 3,640 milliards de FBU en 2010 à 3,900 milliards de FBU en 2011; l'assurance maladie dont l'allocation augmente de 857 millions de FBU. Le financement basé sur la performance a un crédit de 12,028 milliards de FBU.

➤ **Contribution aux organismes internationaux**

Les contributions aux organisations internationales passent de 6,245 milliards de FBU en 2010 à 10,144 milliards de FBU en 2011 soit un accroissement de 62,43% dont environ 50% reviennent à l'EAC.

➤ Les intérêts intérieurs

Les intérêts intérieurs passent de 17,758 milliards de FBU en 2010 à 24,212 milliards de FBU en 2011, soit un accroissement de 36,34% suite aux intérêts générés par le recours à l'émission de Bons et Obligations du Trésor pour payer les arriérés de transposition de salaires d'un montant de 22 milliards de FBU liés à l'année 2007.

II.2.2. Les dépenses en investissements

Les secteurs ayant bénéficié d'augmentation de crédits budgétaires sont les suivants :

Le secteur de l'Agriculture et l'Élevage a un crédit de 36,286 milliards de FBU en 2011 contre 11,338 milliards en 2010, soit une augmentation de 320,04%. Ces dépenses représentent 28,57% des ressources nationales allouées à l'investissement estimées à 126,981 milliards de FBU. En plus de ces ressources nationales affectées à l'agriculture, cette dernière bénéficiera également de ressources extérieures pour un montant de 35 milliards de FBU, ce qui porte le montant affecté à ce secteur à 71.3 milliards de FBU, soit 15,74 % du budget total d'investissement (y compris les tirages sur dons et prêts).

Cette affectation importante de ressources à l'agriculture montre combien le Gouvernement est déterminé à promouvoir ce secteur dont vivent plus de 90% de la population burundaise, cela dans le but d'assurer la sécurité alimentaire.

Les principales rubriques auxquelles sont affectées ces dépenses sont :

- la réhabilitation du secteur élevage : 10,360 milliards de FBU ;
- la multiplication et distribution du matériel végétal sain du manioc, banane, maïs, pomme de terre, riz et palmier à huile : 9,723 milliards de FBU
- l'achat d'intrants agricoles : 9,6 milliards de FBU ;
- la recherche : 1,642 milliards de FBU ;
- l'irrigation de grands périmètres régionaux (Kajondi, Nkokoma et Mugerero) : 1,403 milliards de FBU ;

- l'aménagement hydro-agricole de Gihanga III : 1,4 milliards de FBU ;
 - les études d'irrigation dans le Bugesera et le Mosso : 800 millions de FBU ;
 - l'aménagement des terrasses radicales : 500 millions de FBU ;
- **La Santé Publique** (y compris le Sida) a un crédit d'investissement de 19,003 milliards de FBU en 2011 contre 18,737 milliards de FBU en 2010.

Ces dépenses représentent 14,96% des dépenses totales du budget d'investissement sur ressources nationales.

Les grandes priorités retenues dans ce secteur sont :

- l'étude et la construction de l'hôpital de Karusi : 14 milliards de FBU ;
- la réhabilitation, la construction et l'équipement des centres de santé : 3,174 milliards de FBU ;
- la poursuite de la construction des hôpitaux de Rutana et Nyabikere : 700 millions de FBU ;
- la construction et l'équipement de l'Ecole Paramédicale de Cankuzo (complément) : 400 millions de FBU ;

Le Secteur de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation a un crédit de 6,914 milliards de FBU en 2011 contre 17,484 milliards de FBU en 2010, soit une baisse de 60,25 %. Cette baisse n'est qu'apparente. En effet la construction des écoles a été décentralisée et confiée au FONIC pour un montant de 4,5 milliards de FBU. Par ailleurs le Fonds Commun de l'Education intervient dans ce secteur pour un montant de 16,478 milliards de FBU au cours de l'exercice 2011 dont 9 milliards affectés à la construction des écoles.

Les crédits saillants accordés à ce secteur sont les suivants :

- l'équipement des écoles primaires : 1,735 milliards de FBU.
- l'extension et l'équipement des écoles primaires : 1,544 milliards de FBU ;

- les équipements des écoles secondaires générales et pédagogiques (y compris 20 camionnettes) :1,061 milliards de FBU ;
 - la réhabilitation et l'équipement de 3 centres d'enseignement des métiers : 1 milliard de FBU.
 - la réhabilitation et l'équipement des écoles techniques : 881 millions de FBU ;
- **Le secteur de l'eau et de l'énergie** se trouve également parmi les priorités du Gouvernement. Aussi des ressources très importantes y ont été affectées dans le but de résoudre le problème de déficit énergétique dont souffre actuellement le pays. Il en est de même de l'accès de la population à l'eau potable, surtout en milieu rural.

En matière d'électricité, les principales affectations sont les suivantes :

- centrale hydroélectrique de Mpanda (10,4 MW) : 5 milliards de FBU ;
- construction et réhabilitation des microcentrales hydroélectriques : 3,173 milliards de FBU ;
- réhabilitation et extension du barrage de Ndurumu :1,800 milliards de FBU ;
- électrification par énergie solaire photovoltaïque de la ville de Bujumbura : 1,2 milliards de FBU ;
- électrification par système solaire photovoltaïque des centres de santé et collèges communaux pour 600 millions de FBU.

Quant aux adductions d'eau potable, les principales sont les suivantes :

- l'acquisition des tuyaux et accessoires pour des réseaux d'adduction d'eau potable : 1 milliard de FBU ;
- l'adduction d'eau Carama : 300 millions de FBU ;
- l'extension des adductions d'eau potable à Muramvya et Maramvya : 276 millions de FBU ;

- l'adduction d'eau potable en zone rurale : 275 millions de FBU ;
 - l'adduction d'eau potable dans les nouveaux quartiers Gasekebuye, Rweza et Carama : 273 millions de FBU.
- **Le secteur de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme** est également parmi les priorités du Gouvernement. Un crédit de 2 milliards de FBU a été accordé au programme de reboisement tandis que trois crédits de 1 milliard, 1,3 milliards et 2 milliards de FBU sont destinés respectivement à l'aménagement des ravins de Vugizo et de Nyabagere et aux aménagements préliminaires du site sur lequel sera construit le palais présidentiel.
- **Les infrastructures** occupent également une place importante dans le projet de budget 2011. Parmi les principaux projets il a été retenu la participation de l'Etat à la construction de l'immeuble du Ministère des Finances pour 1,082 milliards de FBU, l'étude stratégique de la nouvelle politique de logement et bâtiment administratif pour 1 milliard de FBU, la réhabilitation de la route Kayenzi-Buhinyuza-Nyabikere-Shombo pour 656 millions de FBU et le projet d'études et de construction d'un stade moderne pour 500 millions de FBU.

II. LE DEFICIT DU PROJET DE BUDGET 2011 ET SON FINANCEMENT.

Le déficit global du projet du Budget Général 2011 s'élève à 98,813 milliards de FBU contre 136,589 milliards de FBU en 2010. Les recettes et dons totalisent un montant de 927,359 milliards de FBU en 2011 contre 726,469 milliards de FBU en 2010, soit une augmentation de 27,65%.

Les dépenses courantes quant à elles passent de 507,746 milliards de FBU en 2010 à 573,093 milliards de FBU en 2011, soit un accroissement de 12,87%.

Les dépenses en capital et prêts nets passent de 355,313 milliards de FBU en 2010 à 453,079 milliards de FBU en 2011, soit une hausse de 27,52%.

Le financement du déficit est de 98,813 milliards de FBU qui permet d'équilibrer le Budget Général de l'Etat.

Les éléments du financement net étant :

- Le financement extérieur net négatif de 1,033 milliards de FBU ;
- Le financement intérieur net de 99,847 milliards de FBU.

Le financement extérieur net provient des tirages sur prêts directs évalués à 44,892 milliards de FBU diminués de l'amortissement de la dette extérieure de 45,926 milliards de FBU.

Quant au financement intérieur net, il résulte de la somme du produit de l'allégement de la dette de l'initiative PPTTE pour 80,047 milliards de FBU, du financement bancaire négatif de 2,2 milliards de FBU, du financement non bancaire de 22 milliards de FBU.

Ainsi, le projet de Loi du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2011 se présente en équilibre.

IV. EXECUTION DU BUDGET 2011.

Dans le cadre de l'exécution du Budget pour l'exercice 2011, il sera préparé et mis en œuvre un plan de trésorerie trimestriel glissant. Toutes les dépenses budgétaires devront être soumises à l'autorisation préalable du Ministre ayant les Finances dans ses attributions et exécutées en tenant compte des recettes disponibles. Une enveloppe mensuelle budgétaire pour chaque ministère devra être définie avec une hiérarchisation stricte des dépenses. Si les ressources venaient à tarir, certaines dépenses seront contingentées

En application de la loi organique des finances publiques et dans le but d'améliorer la gestion de la trésorerie de l'Etat, la rationalisation des comptes gouvernementaux se clôture au 31 décembre 2010. En 2011, toutes les dépenses de l'Etat vont passer par le compte unique du Trésor.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$ / \$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$